

**COMPAGNIE INDUSTRIELLE
ET
FINANCIERE D'ENTREPRISES**

**Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 6 600 000 Euros
RCS PARIS B 855 800 413 000 53
Code APE 741 J
Siège Social : 59, rue La Boétie - 75008 PARIS**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 8 JUIN 2007

CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 6 600 000 Euros

Siège social : 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS

RCS PARIS B 855 800 413 000 53 – Code APE : 741 J

RAPPORT FINANCIER 2006

Assemblée Générale Mixte du 8 Juin 2007

SOMMAIRE

N° Page

- 2 ➤ Renseignements concernant la Société
- 3 ➤ Evolution du Capital au cours des cinq derniers exercices
- 4 ➤ Organigramme du Groupe
- 5 ➤ Chiffres clés consolidés

- 6 ➤ Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 14 ➤ Liste des mandats des Administrateurs
- 15 ➤ Descriptif du programme de rachat d'actions
- 17 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur le projet de réduction de capital après rachat d'actions

- 18 ➤ Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne
- 21 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

- 22 ➤ Comptes sociaux 2006 de SA CIFE
- 24 ➤ Annexe aux comptes sociaux
- 29 ➤ Tableau des filiales et participations
- 30 ➤ Résultats des cinq derniers exercices
- 31 ➤ Inventaire des valeurs mobilières
- 32 ➤ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 33 ➤ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

- 35 ➤ Comptes consolidés 2006 du Groupe CIFE
- 38 ➤ Annexe aux comptes consolidés
- 49 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- 50 ➤ Texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

IDENTITE

Dénomination sociale :
Compagnie Industrielle et Financière
d'Entreprises – CIFE

Date de création de la société : 1920

Nationalité : Française

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil
d'Administration

Siège Social : 59, Rue La Boétie
75008 PARIS

Registre du Commerce & des Sociétés :
855 800 413 – RCS PARIS

Code APE : 741 J

Durée : La Société prendrait fin le 28 Avril 2019,
sauf dissolution anticipée ou prorogation

Activité : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} Janvier au
31 Décembre

Capital et caractéristiques (au 31 Décembre
2006) : Le capital est de 6 600 000 €. Il est
divisé en 330 000 actions d'une valeur nominale
de 20 € chacune, toutes entièrement libérées et
portant jouissance courante.
Aucune clause statutaire ne restreint leur libre
cession. Elles peuvent être nominatives ou au
porteur au choix de l'actionnaire.

TITRE

Place de cotation : EURONEXT PARIS
Marché : EUROLIST C

ISIN : FR 00000 66 219
Mnemo : Infe
Secteur : construction
Classification ICB : 2357
Eligible PEA/SRD : Oui/Non

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration :
Daniel TARDY

Membres du Conseil d'Administration :
Philippe GIFFARD
Bernard THERET
Olivier TARDY
Jean BRUDER
SAS ALFRED DE MUSSET : représentant
permanent Nicole DURIEUX

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil
d'Administration

DIRECTION

Daniel TARDY, Président Directeur Général
Bernard THERET, Directeur Général Délégué
Sébastien GARNIER, Secrétaire Général

CONTROLE

Commissaires aux Comptes titulaires :
EXCO ATLANTIQUE
46 bis, Rue des Hauts-Pavés – 44000 NANTES
Monsieur Jacques DELPECH
52, Rue Jacques – Yves Cousteau
85000 LA ROCHE SUR YON

Commissaires aux Comptes suppléants :
Monsieur Pierre JOUIS
46 bis, Rue des Hauts-Pavés – 44000 NANTES
Monsieur Philippe GAY
52, Rue Jacques – Yves Cousteau
85000 LA ROCHE SUR YON

EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	353 700	353 700	353 700	330 000	330 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice : - par division du nominal du titre par deux - par augmentation de capital - par levée d'options de souscription d'actions					
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice : - par réduction de capital social			23 700		
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	353 700	353 700	330 000	330 000	330 000
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	7 074 000	7 074 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000

REPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2006

	% du capital	% droit de vote
SAS Alfred de Musset	46,14	46,64
M. Daniel TARDY	4,44	4,48
Hiorts Finance	7,97	8,06
M. Gérard TARDY	9,54	9,64
Autodétention	1,08	
Public	30,83	31,18
TOTAL	100,00	100,00

L'actionariat salarié au 31 décembre 2006 est nul.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

AUTO DETENTION

	2005	2006
Auto détention % de capital autodétenteur - au 1 ^{er} Janvier - 31 Décembre	0,76 % 0,76 %	0,76 % 1,08 %
Nbre titres en portefeuille	2 501	3 571
Valeur du portefeuille	164 324 €	350 815 €
Valeur marché 31 Décembre	473 439 €	621 354 €

PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 20 Décembre 2004 entre les actionnaires de la SAS Alfred de Musset dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce :

5 %, 10 %, 15%, 20 %, 25%, 1/3 %, 50 %, 2/3 %, 90%, 95% du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org).

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 23 Juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la société dans les conditions et limites définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce afin de :

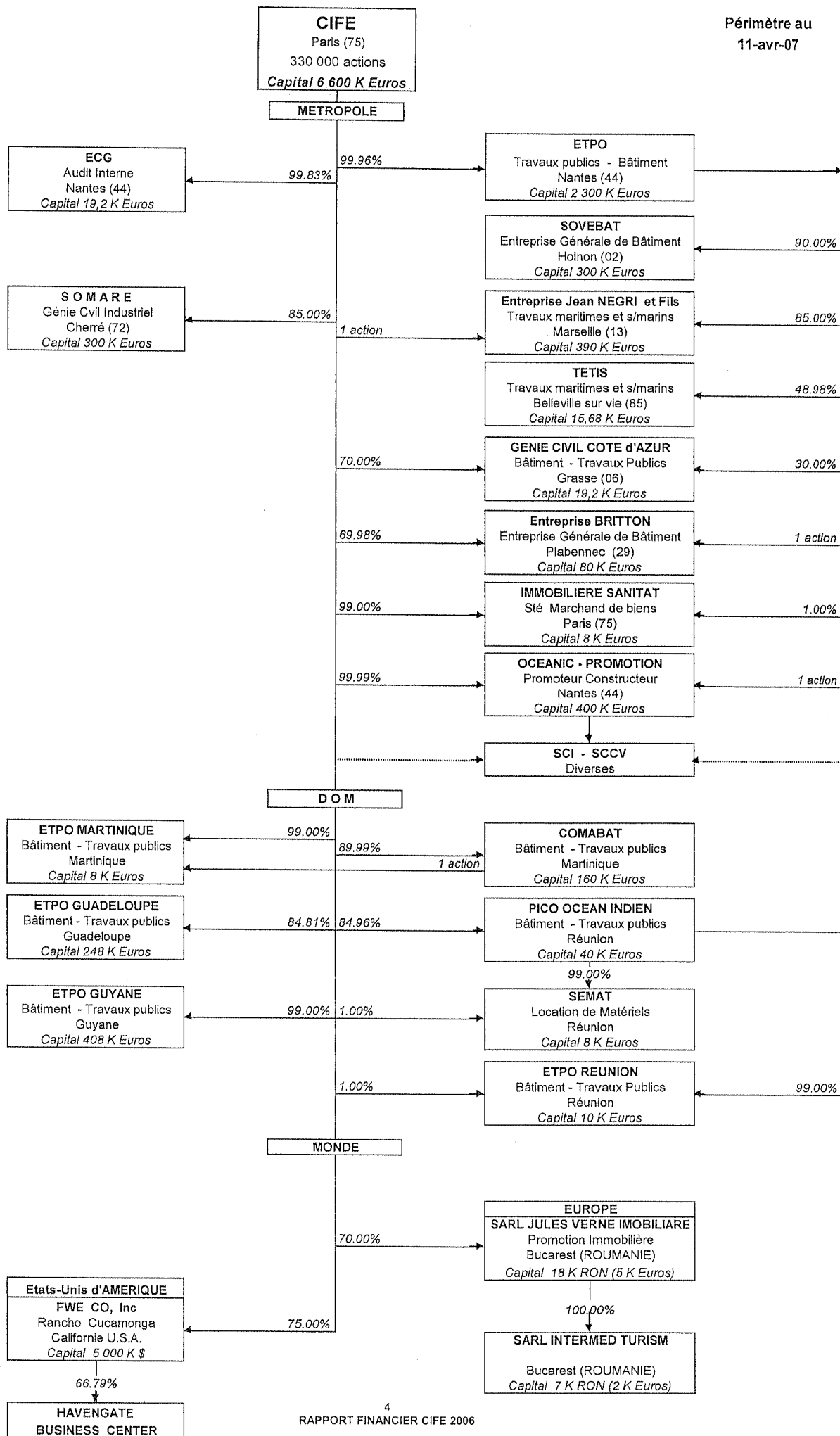
- attribuer des options prévues à l'article L.225-179 du Code de Commerce ou encore d'opérations d'actionariat salarié,
- conserver ces actions, les céder ou les transférer, les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de leur annulation.

La SA CIFE a acquis en 2006, dans le cadre de ce programme, 1 070 de ses propres actions.

Une nouvelle autorisation, conforme aux dispositions du règlement européen du 22 Décembre 2003 concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, sera sollicitée à l'assemblée générale annuelle.

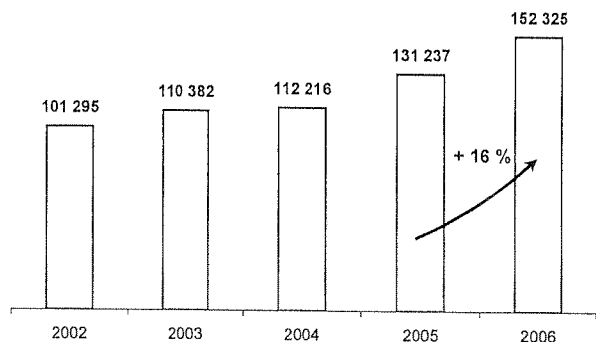
La loi n° 2005-842 du 26 Juillet 2005, pour la confiance et la modernisation de l'économie a supprimé le visa de la note d'information sur les programmes de rachat d'actions. L'information du public se fait par un document devant être publié avant la mise en œuvre de tout programme de rachats d'actions.

Périmètre au
11-avr-07

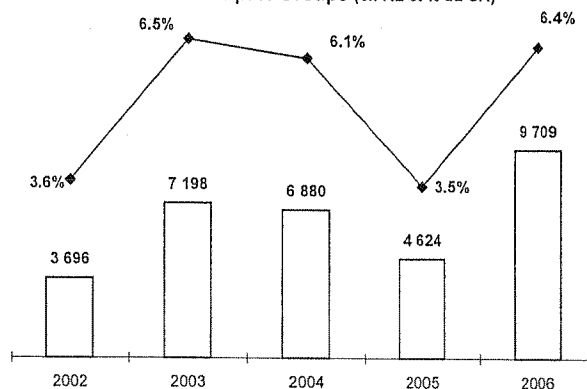


Données établies aux normes IFRS à compter de 2004

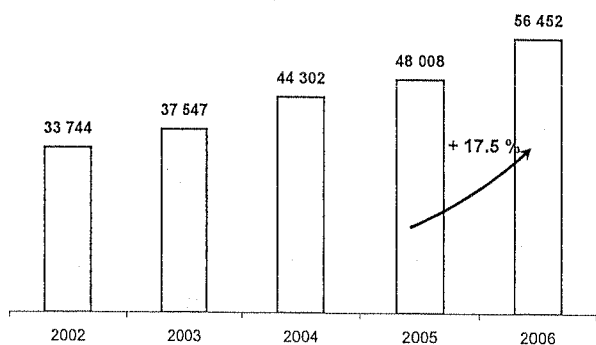
Chiffre d'affaires (En KE)



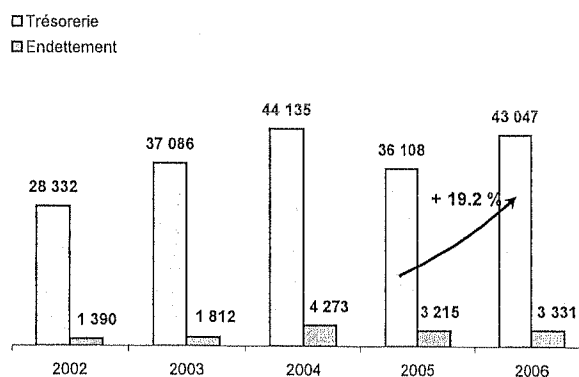
Résultat net part Groupe (en KE et % du CA)



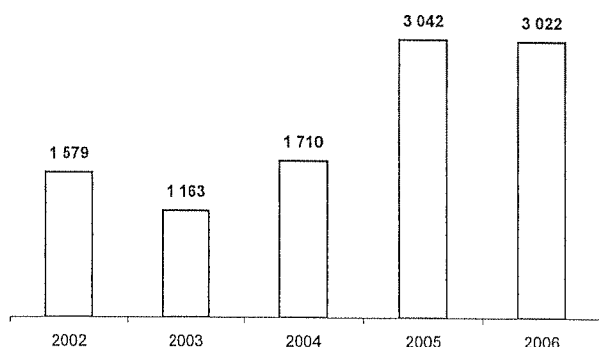
Capitaux Propres (yc Intérêts Minoritaires) (En KE)



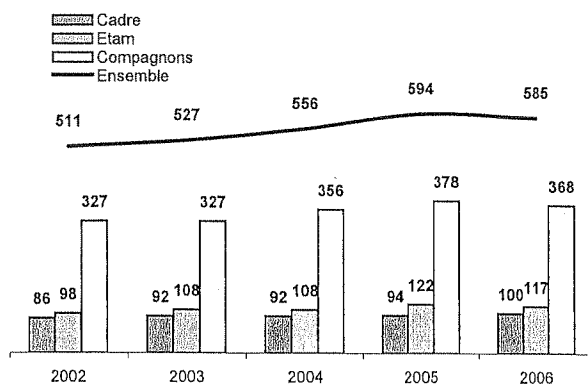
Trésorerie et endettement (en KE)



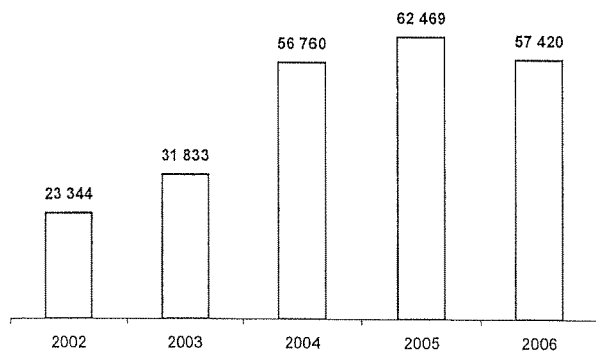
Investissements (en KE)



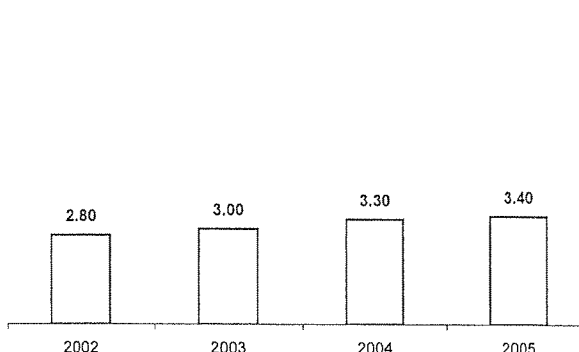
Evolution des Effectifs



Capitalisation Boursière (En KE)



Dividende versé au titre de l'exercice (En Euro)



CIFE

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre compagnie au cours de l'année 2006, soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2006, examiner les autres questions portées à l'ordre du jour, et vous prononcer enfin sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de ceux de vos commissaires aux comptes.

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

1 – Environnement économique et conjoncturel

En 2006, avec 152 milliards d'euros hors taxes, en progression de 9,42 % par rapport à 2005, le marché du BTP a connu en France une excellente année.

Représentant un pour mille de ce total, notre Groupe s'est inscrit dans cette dynamique affichant une progression de 16 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice.

2 – Comptes du Groupe

2.1 Faits significatifs

Variation de périmètre

Cinq nouveaux programmes immobiliers représentant un volume d'affaires global d'environ **19 M€** sur plusieurs exercices, ont été intégrés au périmètre du Groupe de l'exercice 2006.

Contrairement à 2005, où le Groupe avait fait l'acquisition de la filiale **SOVEBAT**, société de BTP basée dans l'Aisne, il n'a pas été procédé à de la croissance externe cette année.

Normes IFRS

Nous vous rappelons que les comptes consolidés du Groupe sont désormais établis selon les normes IFRS.

- IAS 19 – Avantages du personnel : Comptabilisation d'une provision pour engagements de retraites et médailles du travail,
- IAS 17 – Contrats de location financière : Retraitement du matériel en location financement comme si le Groupe en était propriétaire,
- IAS 16 – Immobilisations corporelles : Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations conformément à leur durée d'utilisation et adoption de la méthodologie par composants,
- IAS 11 – Contrats de construction : Retraitement si besoin des affaires significatives selon la méthode de l'avancement sur les coûts et retraitement à l'avancement de la comptabilisation des opérations immobilières portées par les SCI.

2.2 Comptes consolidés

Activité consolidée

L'activité du Groupe générée par la **CIFE** et ses filiales est demeurée centrée sur ses métiers de base :

- Bâtiment – Travaux publics
- Promotion immobilière

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse de 16 %, passant de **131 M€** en 2005 à plus de **152 M€** en 2006.

L'**activité BTP** est en nette augmentation, progressant de 24 % pour s'établir à plus de **135 M€**.

Les filiales opérationnelles et notamment **ETPO**, **NEGRI**, **SOVEBAT** en France, et, **COMABAT**, **ETPO Guadeloupe**, **PICO Océan Indien** dans les DOM ont connu une activité soutenue en 2006.

La part contributive d'**ETPO** à l'activité consolidée progresse d'environ **14 M€** pour s'établir à plus de **64 M€**. Cette augmentation est liée en partie au déblocage de crédits d'Etat dont les retards en 2005 avaient freiné notre activité.

Avec un volume d'activité de **16 747 K€** en 2006 contre **22 438 K€** en 2005, l'**activité de promotion immobilière** est en baisse de 25 %. Cette baisse est à pondérer dans la mesure où un certain nombre de programmes immobiliers débutés sur les exercices précédents arrivent ou sont arrivés en fin d'exploitation sur 2006. Les nouveaux programmes ont généré un volume de **2 488 K€** d'activité sur l'exercice.

Par ailleurs, comme précédemment indiqué dans le rapport de gestion 2005, la filiale américaine **FWE** a concrétisé la cession pour un montant de **5 600 K€** d'une réserve foncière de 5 hectares qu'elle détenait dans la région de Los Angeles depuis plus de vingt ans.

Enfin, la filiale **OCEANIC** a réalisé pour **3 200 K€** de cession de stocks immobiliers sur 2006.

Le Groupe a réalisé 72 % de son activité en France et 24 % dans les DOM contre respectivement 74 % et 25 % en 2005.

Résultat consolidé

Le résultat net consolidé (part du Groupe) a plus que doublé passant de **4 624 K€** en 2005 à **9 709 K€** en 2006.

La progression de notre résultat est liée à l'activité soutenue d'une part et pour **2 220 K€** à des éléments exceptionnels d'autre part. En effet, le résultat tient compte pour **1 662 K€** de résultat lié à la cession de stocks immobiliers en France et aux Etats-Unis et à **558 K€** de reprise nette de provisions pour risques et charges.

Il est à noter également que contrairement au 31 décembre 2005, l'ensemble des filiales opérationnelles contribue positivement au résultat annuel consolidé.

Structure Financière

Les **investissements**, dont la quasi-totalité a été entièrement autofinancée sont stables et se sont élevés en 2006 à **3 022 K€** contre **3 042 K€** en 2005 selon la répartition suivante :

- Investissements incorporels	32 K€ contre	39 K€
- Immobilisations corporelles, machines et équipements	2 976 K€ contre	2 816 K€
- Immobilisations financières	14 K€ contre	187 K€

Les investissements corporels correspondent pour l'essentiel au renouvellement récurrent du matériel d'exploitation.

Les cessions d'immobilisations corporelles (machines et équipements) ont dégagé un résultat brut de **232 K€** contre **198 K€** l'année précédente.

Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses **immeubles de placement** au bilan pour leur valeur nette comptable historique soit **3 636 K€**. La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élève à **6 978 K€** au 31 décembre 2006.

La **provision** non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrières et médailles du travail est de **750 K€** contre **754 K€** en 2005.

Les provisions courantes sont en diminution nette de **554 K€**. Cette variation est liée à des contentieux ou litiges levés en cours d'exercice. Les provisions courantes s'élèvent à fin décembre à **2 960 K€** contre **3 513 K€**.

Les **dettes financières**, d'un montant total de **3 331 K€** sont en légère augmentation de 3,60 %. L'endettement est composé pour 71,1 % d'emprunts et de concours bancaires courants contractés vis-à-vis d'établissements bancaires et pour 26,8 % de dettes financières liées aux contrats de location financement. Le solde est constitué principalement de dépôts de garanties reçus dans le cadre d'activité de location immobilière.

La part à moins d'un an de l'endettement représente 41,60 % de l'endettement total.

Les dettes financières représentent 5,50 % des capitaux propres contre 6,69 % en 2005. Enfin les dettes financières vis-à-vis d'établissements bancaires représentent 5,55 % du montant consolidé du cash disponible.

Le **cash flow** consolidé (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) s'élève en 2006 à **12 569 K€** contre **6 108 K€** en 2005.

La **trésorerie nette** du Groupe est en augmentation de 17,3 % à **41 759 K€**. L'évolution de notre trésorerie est liée principalement à l'amélioration de notre besoin en fonds de roulement d'une part et à l'encaissement des cessions de stocks immobiliers décrits au paragraphe *Résultat consolidé* d'autre part. La trésorerie nette représente près de 74 % des capitaux propres, proportion stable par rapport à l'exercice précédent.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres**, incluant les intérêts minoritaires, en progression de **8 444 K€**, soit + 17,5 %.

Gestion des risques

• Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité

Le Groupe **CIFE** est peu endetté. Le montant de l'endettement bancaire à taux variable est de **884 K€** soit 26,1 % de l'endettement total du Groupe. Aussi à l'étude de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque de hausse des taux.

La trésorerie du Groupe est placée sur des produits monétaires Euros qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. De plus, un peu plus de 87 % de l'encours de placement au 31 décembre 2006 est géré de manière centralisée au niveau de la société mère.

• Risque de change et fluctuation de cours de matières premières

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord représentant moins de 5 % du total des actifs du Groupe, ce dernier n'est pas soumis de manière significative au risque de change puisque la quasi-intégralité de ses échanges est facturée dans la zone Euro.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (acier notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

• Risque commercial

De part sa typologie de marché, le Groupe ne considère pas être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous traitants, ni de clients.

• Risque juridique

Le Groupe **CIFE** est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donné sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

• Risque industriel lié à l'environnement

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

• Assurances

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de 7,6 M€ par sinistre. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances souscrites au niveau du Groupe ou des filiales couvrent le patrimoine ou les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques, assurances automobiles...).

2.3 Activité et résultat des filiales et participations (Données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

Le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a augmenté de 24,0 %, passant de **56,3 M€** en 2005 à **70,0 M€** en 2006. Cette progression sur un an est liée en partie au débloqué de commandes sur les marchés publics. Le carnet de commande arrêté au 1^{er} avril 2007 représente environ une année du chiffre d'affaires.

Dans les DOM, l'activité répartie entre vos filiales **COMABAT**, **ETPO Guadeloupe**, **ETPO Guyane**, **ETPO Martinique**, **ETPO Réunion**, **PICO Océan Indien** et **SEMAT** demeure soutenue. Elle représente un chiffre d'affaires de **34,1 M€** contre **31,6 M€** l'année précédente.

Chez **SEMAT**, l'activité de location de matériel de travaux publics progresse de 45 % mais demeure marginale avec un volume de **1 551 K€** en 2006.

Les autres filiales métropolitaines : **BRITTON**, **NEGRI**, **SOMARÉ** et **SOVEBAT** ont généré un chiffre d'affaires de **35,20 M€** contre **26,41 M€** soit une augmentation en volume d'un tiers.

Activités Immobilières

En France

La filiale **OCEANIC** a dégagé un profit de **1 059 K€** contre **139 K€** en 2005 en raison essentiellement de la cession de stocks immobiliers.

La filiale **IMMOBILIERE SANITAT** n'a pas eu d'activité.

La **CIFE** détient une participation de 50 % dans le capital de la **SCCV DE GAULLE** qui construit un immeuble de prestige à La Baule. Au 31 décembre 2006, environ 86% du chiffre d'affaires du programme a été réalisé. Le déroulement des opérations est conforme aux prévisions.

Aux Etats-Unis

Notre filiale **FWE** (dont nous détenons 75 % du capital) a signé la vente de la réserve foncière de 5 hectares qu'elle détenait depuis près de vingt ans dans la région de Los Angeles et sur laquelle avait été étudié un projet immobilier abandonné en 1990.

La vente d'un montant de **7 millions de dollars** a permis de rembourser le prêt de **4 millions de dollars** consenti par ses actionnaires. **FWE** reste propriétaire des deux tiers d'un parc de bureaux de 6 300 m² avec 238 places de parking.

2.4 Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Activité et résultat

Le chiffre d'affaires de la société mère **SA CIFE** est de **1 038 K€** contre **941 K€** en 2005. Il est principalement composé de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé un bénéfice net en 2006 de **3 655 K€** contre **4 446 K€** en 2005.

Les dividendes reçus des filiales et participations s'élèvent à **3 312 K€** contre **3 546 K€** en 2005.

La trésorerie bancaire placée en produits OPCVM et certificats de dépôts a généré **777 K€** de produits financiers contre **556 K€** en 2005.

La situation nette de la **SA CIFE** s'est appréciée de **2 550 K€** de par une mise en réserve significative du résultat 2005, combinée à une distribution de dividende en ligne avec les exercices précédents. Le résultat net représente 8,85 % des capitaux propres contre 11,47% en 2005.

Le cash flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **3 695 K€**.

Avec une augmentation de **4 428 K€** le volume de trésorerie s'élève à **29 915 K€**. La trésorerie représente 72 % du montant des capitaux propres contre 66% un an auparavant.

La société ne présente aucun endettement vis-à-vis des établissements de crédit.

La situation financière au 31 décembre 2006 est totalement saine puisque l'actif disponible couvre très largement le passif exigible de la société avec un solde positif de **31 340 K€** contre **29 187 K€** en 2005.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est constitué de la **SA CIFE** et de la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**. En l'absence d'activité sur la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**, cette intégration fiscale n'a pas de caractère significatif.

Capital et autocontrôle

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à 6 600 000 € répartis en 330 000 actions de **20 €** chacune.

La **SA CIFE** a acquis en 2006, dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions 1 070 actions à un cours moyen de **174,29 €**. Compte tenu des 2 501 actions détenues au 31 décembre 2005, la **SA CIFE** détenait en fin d'exercice 3 571 actions représentant 1,08 % du capital social.

La valeur au cours d'achat des actions détenues au 31 décembre 2006 s'élève à **350 K€** pour une valeur nominale de **71 K€** et une valeur boursière de **621 K€**.

Informations boursières

Le cours de bourse a baissé d'environ 8 % en 2006 (+ 10,06 % en 2005). L'action a terminé l'année à **174 €**, contre **189,30 €** au 31 décembre 2005.

La valorisation boursière s'élève à **57,42 M€** contre **62,46 M€** un an plus tôt.

Les échanges ont représenté 2,53% du capital contre 4,70% en 2005 et 2,69% en 2004.

En 2006, le cours le plus haut s'est établi à **200,00 €** contre **160,00 €** pour le cours le plus bas.

2.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital de notre société est détenu à plus de 50 % directement ou indirectement par la famille **TARDY**.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 20 décembre 2004 entre les actionnaires de la **SAS ALFRED DE MUSSET** dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée délègue chaque année au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive "*abus de marché*" n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'AMF, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

Prise de participations

La **SA CIFE** n'a réalisé aucune prise de participations significative au cours de l'exercice 2006.

2.6 Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Faits significatifs

Entre la date de clôture de l'exercice et le 11 avril 2007, le Groupe n'a pas connu d'évènements significatifs.

2.7 Perspectives 2007

Le carnet de commandes et la structure du Groupe laissent espérer une activité satisfaisante en 2007.

Le carnet de commandes de l'ensemble du Groupe au 1^{er} avril 2007 représente environ un an d'activité.

Nous continuerons de poursuivre la stratégie mise en œuvre en recherchant une plus grande diversification de nos risques techniques et géographiques et en développant nos activités d'entreprise générale. Nous poursuivrons le renforcement de nos fonds propres pour accéder le moment venu à des partenariats publics privés (PPP) qui constitueront sans doute une proportion croissante des opérations de construction.

2.8 Informations sociales

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2006 se répartissent de la manière suivante :

	2006	2006 (en %)	2005	2005 (en %)
- COMPAGNONS	368	62,91	378	63,63
- ETAM	117	20,00	122	20,54
- CADRES	100	17,09	94	15,83
TOTAL	585	100,00	594	100,00

82% des effectifs sont rattachés aux filiales Métropole contre 18% pour les filiales DOM.

Les charges de personnel comprenant les rémunérations brutes, les charges sociales, la participation légale et les intéressements, s'élèvent à **26 013 K€** contre **23 698 K€**, soit en augmentation de 9,76 %. Elles représentent 17 % du chiffre d'affaires contre 18 % en 2005 et près de 20 % en 2004.

Elles intègrent l'intéressement et la participation légale des sociétés **ETPO** et **BRITTON** pour un montant de **999 K€** contre **283 K€** en 2005.

Le taux moyen de charges sociales sur les rémunérations brutes est égal à 38,0 % contre 39,17% en 2005.

ETPO détient la qualification EDF Nucléaire CAS1 permettant à l'entreprise de réaliser des travaux sur les sites de centrales nucléaires. Par ailleurs, une agence d'**ETPO** est certifiée MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises).

2.9 Informations en matière de recherche et de développement

Au titre de l'exercice 2006, le Groupe n'a pas engagé de dépenses et d'investissement au titre de la recherche et développement. **ETPO** est membre du pôle de compétitivité Génie Civil Ouest et à ce titre est partenaire d'un projet de recherche collaboratif dénommé **MAREO** (MAintenance et REparation des Ouvrages littoraux en béton) et présenté le 15 décembre 2006 au fonds de compétitivité des entreprises.

2.10 Informations environnementales et qualité

Notre principale filiale **ETPO** s'est vue reconduire en 2006 l'ensemble de ses certifications ou qualifications et notamment les qualifications ISO 9001 concernant la qualité et ISO 14001 pour l'environnement.

2.11 Informations relatives aux Mandataires Sociaux

La liste des fonctions et mandats des administrateurs figure en annexe du présent rapport.

Au titre de 2006, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux six membres du conseil d'administration de **CIFE** s'élève à **303 K€** dont **86 K€** versés par la société mère et **217 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent pour **292 K€** de salaires bruts et pour **11 K€** de jetons de présence.

La société n'accorde aucun avantage particulier (stock option, retraite chapeau, indemnité de départ) aux mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2006, aucun des mandataires sociaux de la compagnie n'a procédé à des opérations d'achat ou de vente d'actions de la **CIFE**.

2.12 Assemblée Générale

Le conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes sociaux de **SA CIFE** et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividende aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

• Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à **3 655 320,94 €** auquel il convient d'ajouter **3 340 183,51 €** de report à nouveau antérieur, soit un total de **6 995 504,45 €** que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Affectation aux réserves facultatives	2 000 000,00 €
- Distribution aux actionnaires d'un dividende de 3,70 € par action, soit	1 221 000,00 €
- Le solde au poste « Report à nouveau » pour	3 774 504,45 €

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de « Report à nouveau ».

L'intégralité du montant ainsi distribué aux personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du CGI.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	2003	2004	2005
- Nombre d'actions	353 700	353 700	330 000
- Dividende net	3,00	3,30	3,40
- Avoir fiscal	1,50	-	-
- Dividende global	4,50	3,30	3,40

• Jetons de présence

Il vous est proposé de fixer à **7 000 €** le montant total des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'exercice 2007.

• Mandats des dirigeants et des commissaires aux comptes

Administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Bernard THERET** venant à expiration avec la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices.

Commissaire aux comptes

Les mandats de la société **EXCO ATLANTIQUE** et de Monsieur **Jacques DELPECH**, Commissaires aux Comptes titulaires arrivent à échéance. Nous vous proposons de nommer la société **RSM SECOVEC** et la société **KPMG SA**, en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires pour des mandats de six exercices qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2012.

Les mandats de Monsieur **Pierre JOUIS**, Commissaire aux Comptes suppléant de la société EXCO ATLANTIQUE et de Monsieur **Philippe GAY**, Commissaires aux Comptes suppléant de Monsieur JACQUES DELPECH arrivent également à échéance. Nous vous proposons de nommer Monsieur **Jean-Michel PICAUD** en qualité de Commissaires aux Comptes suppléant de la société RSM SECOVEC et de nommer Monsieur **Luc DUPAS**, en qualité de Commissaires aux comptes suppléant de la société KPMG SA pour des mandats de six exercices qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2012.

Achat par la société de ses actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 juin 2006 au conseil d'administration de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, dans les conditions et limites définies par les articles L.225 - 212 et suivants du Code de Commerce et conformément au règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003. Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'annulation à des fins d'optimisation du résultat par action en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire dans le cadre de la douzième résolution présentée à l'assemblée générale,

- la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- la participation aux résultats de l'entreprise.

L'autorisation d'acquisition est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptible d'être racheté ne pourra excéder 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats (soit 29 429 actions pour 3 571 actions détenues à ce jour),
- le prix d'achat maximal par action est fixé à **240,00 €**,
- le montant total hors frais des acquisitions ne pourra pas dépasser **7 062 960,00€**.

Dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions, la **SA CIFE** a racheté sur le deuxième semestre 2006, 1 070 de ses propres actions à un cours moyen de **174,29 Euros**.

2.13 Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10% du capital social au jour où le conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation est valable pendant 18 mois.

Le Conseil d'Administration

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2006

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY Né le 17 Février 1934 Date Entrée au CA CIFE: 18 Juin 1971 Date Échéance du mandat : Juin 2009	SA CIFE	Président du Conseil d'Administration - Directeur Général
	SA ETPO	Administrateur Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
	SAS ALFRED DE MUSSET	Président
	SAS Château des Deux Rives	Administrateur
	SCA Ouest Entreprises	Membre du Conseil de Surveillance
	SCI Alindez	Gérant
	SCI Carrières Saint Herblain	Gérant
	FWE Co, inc	Président
	FWE Fund Co, Inc	Président
	CNETP	Vice-Président
	SMABTP	Administrateur
	SMAVIE BTP	Administrateur
	Monsieur Bernard THERET Né le 25 Septembre 1949 Date Entrée au CA CIFE: 16 Juin 1989 Date Échéance du mandat : Juin 2007 Renouvellement du mandat soumis à l'AG du 08 Juin 2007	SA CIFE
SA ETPO		Président du Conseil d'Administration - Directeur Général
SA NEGRI		Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration
SAS OCEANIC PROMOTION		Président
SAS PICO OI		Président
SAS BRITTON		Président
SAS SOMARE		Président
SAS SOVEBAT		Président
SARL J. VERNE IMOBILIARE		Administrateur
SARL GCCA		Co-Gérant
SARL SEMAT		Co-Gérant
SARL ETPO MARTINIQUE		Gérant
SARL ETPO REUNION		Co-Gérant
SCCV DUGUESCLIN I, II, III		Représentant permanent de la SA CIFE, société co-gérante
SCCV des SABLONS		Représentant permanent de la SA ETPO
SCCV DE GAULLE	Représentant permanent de la SA CIFE	
Monsieur Jean BRUDER Né le 01 Septembre 1960 Date Entrée au CA CIFE: 16 Janvier 2002 Date Échéance du mandat : Juin 2010	SA CIFE	Administrateur
	SA ETPO	Directeur Général Délégué
	SA NEGRI	Président du Conseil d'Administration
	SARL IMMOBILIERE SANITAT	Gérant
	SAS OCEANIC PROMOTION	Directeur Général Délégué
	SARL ECG	Gérant
	SCI Chantenay	Gérant
	SCI de la Verdure	Co-Gérant
	SCI Eden Park	Liquidateur
	SCI 199 Avenue du Général Leclerc	Liquidateur
	SCI 82, avenue Victor Hugo	Liquidateur
	SCI 391, avenue du Général Leclerc	Liquidateur
Monsieur Philippe GIFFARD Né le 27 Mars 1924 Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1960 Date Échéance du mandat : Juin 2009	SA CIFE	Administrateur
	SA BOLLORE	Administrateur
	SA SODERO PARTICIPATIONS	Vice-Président du Conseil d'Administration
Monsieur Olivier TARDY Né le 29 Juillet 1960 Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1994 Date Échéance du mandat : Juin 2012	SA CIFE	Administrateur
	SA ETPO	Administrateur
Madame Nicole DURIEUX Née le 22 Novembre 1963 Date Entrée au CA CIFE : 08 Avril 2002	SA CIFE	Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
	SA Garage de la Trinité	Administrateur
SAS ALFRED DE MUSSET Siren 352403364 RCS PARIS Date Entrée au CA CIFE: 24 Juin 2005 en remplacement d'INGEBAT, démissionnaire Date Échéance du mandat : Juin 2010	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Nicole DURIEUX
	SA ETPO	Administrateur, Représentée par Monsieur Daniel TARDY

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
SOU MIS AUX ACTIONNAIRES A L' OCCASION DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 08 JUIN 2007**

Etabli en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l' Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d' actions soumis à l' autorisation de l' assemblée générale mixte des actionnaires du 08 Juin 2007.

I - INTRODUCTION

CIFE est un groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la société anonyme **CIFE** contrôlant directement ou indirectement un ensemble d' entreprises exerçant leur activité dans les secteurs du bâtiment et travaux publics et dans la promotion immobilière.

Le Groupe **CIFE** a réalisé, en 2006, un chiffre d' affaires consolidé (aux normes IFRS) de **152 325 K€** et emploie aujourd' hui 585 collaborateurs.

A la date du 23 Avril 2007, le capital de la société est composé de 330 000 actions (code ISIN : FR0000066219), cotées au marché Eurolist d' Euronext Paris (compartiment C).

La société ne dispose pas à ce jour de contrat de liquidité.

II – OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

La société **CIFE SA** entend pouvoir faire usage des possibilités d' intervention sur ses propres actions avec pour objectifs classés par ordre de priorité :

- l' annulation à des fins d' optimisation du résultat par action en vertu d' une autorisation d' annulation conférée au conseil d' administration par l' assemblée générale extraordinaire,
- la conservation et la remise ultérieure d' actions en échange ou en paiement dans le cadre d' opération de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- la mise en œuvre de tout plan d' options d' achat d' actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- l' attribution gratuite d' actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la société et/ ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l' attribution d' actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d' épargne d' entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- la participation aux résultats de l' entreprise.

III – CADRE JURIDIQUE – DATE DE L' ASSEMBLEE GENERALE APPELEE A AUTORISER LE PROGRAMME

Ce programme s' inscrit dans le cadre législatif créé par la Loi n° 98-546 du 2 Juillet 1998 portant diverses dispositions d' ordre économique et financier et dans le cadre du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 Décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 Janvier 2003 dite directive « Abus de Marché » concernant les programmes de rachat et la stabilisation d' instruments financiers, entré en vigueur le 13 Octobre 2004.

Dans le cadre de la cinquième résolution, il sera proposé à l' assemblée générale mixte du 08 Juin 2007 d' autoriser la mise en œuvre de ce programme de rachat d' actions.

Enfin, conformément aux dispositions de l' article L.241-2 du Règlement Générale de l' AMF, toute modification significative de l' une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l' article L.212-13 du Règlement Général de l' AMF, notamment par mise à disposition au siège de la société **CIFE**, 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS et mise en ligne sur le site de l' AMF.

IV – REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

A la date du 23 Avril 2007, la société détient 3 571 actions propres, soit 1,08 % du capital. Ces 3 571 actions sont réparties comme suit, par objectif prioritaire :

- 3 571 actions pour annulation.

V – ELEMENTS FINANCIERS DU PROGRAMME

Part maximum du capital de la société et nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées : compte tenu du fait que la société détient directement et indirectement 3 571 de ses propres actions, correspondant à 1,08 % du capital à ce jour, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 29 429 actions, soit 8,92 % du capital à ce jour, étant précisé que cette possibilité de rachat pourra être augmentée dans la limite de 10 % du capital dans la mesure où la société aurait procédé, à la date de l'assemblée générale, à la cession des actions auto détenues directement ou indirectement le 08 juin 2007.

Prix maximum d'achat : **240 €uros**, étant précisé que ce prix pourrait être ajusté en cas d'attribution d'actions gratuites, de division de la valeur nominale ou de regroupement d'actions.

L'investissement théorique maximum hors frais, sur la base des 29 429 actions et du prix maximum d'achat de **240 €uros** par action, est de **7 062 960 €uros** dans la limite du montant des réserves disponibles autres que la réserve légale. Etant rappelé que l'article L225-210 du Code de Commerce prévoit que la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur des actions qu'elle possède. Il est précisé à titre indicatif que les réserves libres dont disposait la société **CIFE SA** s'élevaient à **30 198 K€** au 31 Décembre 2006 et que la société disposait d'une trésorerie de **29 915 K€** à la même date.

Durée et calendrier du programme : dix huit mois à compter de l'approbation de la cinquième résolution présentée à l'assemblée générale mixte du 08 juin 2007, soit au plus tard jusqu'au 08 Décembre 2008. En vertu de l'article 225-209 du Code de Commerce, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10 % sur une période de 24 mois, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 08 juin 2007.

VII – BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la société **CIFE SA** réunie le 23 Juin 2006 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 23 Décembre 2007.

Déclaration par CIFE SA des opérations réalisées sur ses propres titres Du 25 avril 2006 au 23 Avril 2007

- Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 23 Avril 2007	1,08 %
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
- Nombre de titres détenus en portefeuille au 23 Avril 2007	3 571
- Valeur comptable du portefeuille au 23 Avril 2007	350 814,24 €
- Valeur de marché du portefeuille au 23 Avril 2007	757 052,00 €

	Flux bruts cumulés Du 25/04/06 au 23/04/2007		Positions ouvertes au jour du dépôt du descriptif du programme			
	Achats	Ventes Transferts Annulations	Positions ouvertes A l'achat		Positions ouvertes A la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Vente à terme
- Nombre de titres :						
Achat	1 070	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dont Contrat de liquidité	0					
Echéance maximale moyenne	Sans objet					
Cours moyen des transactions	174,29 €	-				
Montants	186 491,30 €					

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et est disponible sur demande au siège social de la société.

CIFE

Société Anonyme au Capital de 6 600 000 €uros
Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE PROJET DE REDUCTION DE CAPITAL APRES RACHAT D' ACTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2006

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 8 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société C.I.F.E. COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat par votre société, de ses propres actions.

Fait à la ROCHE SUR YON et à NANTES,
le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

Ce rapport est établi en application de l'article L225-68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 01 Août 2003.

Ce document rend compte:

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration,
- des éventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

La société anonyme **CIFE** contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs du bâtiment et travaux publics et dans la promotion immobilière.

1 – CONDITION DE PREPARATION & D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2006, le conseil d'administration de la **CIFE** est composé, de six administrateurs comprenant une seule personne morale : la société **SAS ALFRED DE MUSSET**. La liste des mandats et des fonctions des administrateurs est annexée au rapport financier.

La moyenne d'âge des administrateurs se situe à **58 ans** et l'ancienneté moyenne au sein du conseil à près de **23 ans**.

Il n'existe pas de règlement intérieur organisant le fonctionnement du conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales.

Le conseil se réunit au moins quatre fois dans l'année à des dates convenues à l'avance lors du conseil d'octobre. En 2006, les séances du conseil ont toutes été présidées par le président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un administrateur délégué par le conseil).

Le taux de présence physique des administrateurs s'est élevé en 2006 à **95,8 %** contre **100 %** l'année précédente.

Les administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle. En cas d'extrême urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les administrateurs. Le président a fourni aux administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Dans le courant de l'exercice 2006, le conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et ceux au 30 juin 2006, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

2 – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE ET LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

La **CIFE** est dirigée par un président-directeur général.

Le conseil d'administration de la société a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil et de directeur général.

Le conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du directeur général. Le président directeur général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il est assisté régulièrement en fonction des besoins par un administrateur ayant le titre de directeur général délégué qui est en l'occurrence le président directeur général de la plus importante société filiale du Groupe ; ce dernier disposant des mêmes pouvoirs que le Président.

31. Objectifs du Contrôle Interne

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- réalisation et optimisation des activités opérationnelles,
- fiabilité des informations comptables, financières et de gestion,
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- protection des actifs,

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints et que les risques seront totalement éliminés.

32. Organisation du Contrôle Interne

L'organisation du contrôle interne est calquée sur celle du Groupe :

- Une principale filiale nantaise **ETPO** structurée en départements de production et agences d'exploitation réparties sur le territoire métropolitain,
- Des filiales indépendantes et autonomes implantées en Métropole et dans les départements d'Outre-mer,
- Des sociétés civiles immobilières créées pour chaque programme,
- Une filiale avec une sous-filiale immobilière basées en Californie.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables doivent disposer de délégations nécessaires à leur maîtrise. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

La majorité des filiales sont structurées juridiquement sous forme de sociétés par actions simplifiée (SAS) et détenues pour au moins 85% de leur capital par **CIFE** ou par **ETPO**.

Dix sept sociétés sur les dix huit constituant l'ossature du Groupe sont animées et contrôlées directement par trois administrateurs siégeant au conseil d'administration de la **CIFE**.

Le système de reporting et de contrôle interne, mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche de l'efficacité et de l'efficience.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la direction générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur supérieur hiérarchique. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé du devis à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat.

En règle générale, les rapports suivants sont établis mensuellement :

- Affaires à l'étude,
- Position et avancement du carnet de commandes,
- Résultats prévisionnels des commandes,
- Résultat mensuel analytique de l'entité,
- Situations et prévisions de trésorerie.

Une consolidation des carnets de commandes, des travaux réalisés est présentée et examinée lors de chaque réunion du conseil d'administration de la **CIFE**.

De plus, la trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de la bonne santé économique, un reporting de trésorerie est réalisé chaque mois et diffusé à la Direction Générale. Il fait l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration.

La cohérence des différentes informations financières présentes dans ces rapports est assurée dans la mesure où, en général tous les chantiers et affaires sont intégrés, toutes les filiales sont reprises, aucune entité n'est ignorée. De plus, il n'y a pas de changement de méthode sauf instructions venant du Groupe et les données historiques ne sont pas retouchées.

La gestion comptable et financière de huit sociétés est assurée sous le contrôle soit d'**ECC** (Etudes Contrôles et Gestion – société d'audit interne), soit d'**ETPO**. Les comptes des neuf autres sociétés sont arrêtés par des experts-comptables ou par des professionnels de la comptabilité.

Dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne, et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations aux dirigeants des sociétés du Groupe.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction générale. Dans ces déclarations, la direction générale confirme qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et réunions des conseils est assuré pour l'essentiel par **ECG** pour treize sociétés et par **ETPO** pour trois filiales. Les entités américaines font en règle générale, l'objet de quatre missions chaque année, sur place, par un administrateur.

33. Appréciation des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne, basée pour partie sur une centralisation des opérations de contrôle, d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour toutes les filiales du groupe, de même qu'une maîtrise des flux financiers, permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières communiquées en interne et en externe,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

34. Conclusion

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé et susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales demeure essentiel.

En 2007, le Groupe va poursuivre ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation de procédure interne.

La mise en place des procédures devra en outre respecter et préserver notre culture d'entreprise basée sur l'autonomie, la réactivité et la responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

* *
*

Nous vous précisons, que, conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} Août 2003 dite "*de Sécurité Financière*", vos commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration.

CIFE

Société Anonyme au Capital de 6 600 000 €uros
Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société C.I.F.E., COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à la ROCHE SUR YON et à NANTES,
Le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

CIFE
Comptes sociaux

I - Bilan au 31 décembre 2006

ACTIF (en KE)	NOTES	2 006			2 005
		BRUT	AMORTISSEMENTS	NET	NET
Autres immobilisations incorporelles		16	7	9	8
Immobilisations incorporelles	1 - 2	16	7	9	8
Terrains		144	2	142	142
Constructions		1 876	903	973	1 039
Installations techniques, matériel et outillage		23	23		
Autres immobilisations corporelles		48	23	25	26
Immobilisations corporelles	1 - 2	2 091	951	1 140	1 207
Participations	1a	8 556	62	8 494	8 552
Créances rattachées à des participations	1b	5 775		5 775	8 068
Autres titres immobilisés	1c	530	170	360	180
Autres Immobilisations financières		160		160	160
Immobilisations financières	1 - 2	15 021	232	14 789	18 960
ACTIF IMMOBILISE	1 - 2	17 128	1 190	15 938	18 174
Créances clients et comptes rattachés		165		165	62
Autres créances		89		89	896
Valeurs mobilières de placement	3a	29 905		29 905	25 474
Disponibilités		10		10	13
Charges constatées d'avance		3		3	3
ACTIF CIRCULANT	3	30 172		30 172	26 449
Ecart conversion Actif	4	194		194	
TOTAL GENERAL		47 494	1 190	46 304	44 624

PASSIF (en KE)	NOTES	2 006	2 005
		NET	NET
Capital (intégralement versé)		6 600	6 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport		858	858
Ecart de réévaluation		12	12
Réserve légale		707	707
Réserves réglementées			
Autres réserves		26 000	23 000
Report à nouveau		3 340	3 007
Résultat de l'exercice		3 655	4 446
Amortissements dérogatoires	6	123	115
CAPITAUX PROPRES	5	41 296	38 746
Provisions pour risques		234	303
Provisions pour charges			33
PROVISIONS	7	234	336
Emprunt et dettes financières divers		56	55
Emprunts et dettes financières	8	56	55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		76	135
Dettes fiscales et sociales		339	170
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			101
Autres dettes		4 294	5 026
Produits constatés d'avance		9	
DETTES	9	4 774	5 487
Ecart de conversion Passif	4		55
TOTAL GENERAL		46 304	44 624

II - Compte de résultat

EN MILIERS D'EUROS	NOTES	2 006	2 005
Chiffres d'affaires (biens & services)	10a	1 039	941
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾		22	16
Autres produits			4
Produits d'exploitation		1 061	961
Autres achats et charges externes		447	488
Impôts, taxes et versements assimilés		50	52
Salaires et traitements		179	136
Charges sociales		49	39
Dotations aux amortissements		72	65
Autres charges		3	3
Total Charges d'exploitation		800	783
RESULTAT D'EXPLOITATION	10	261	178
Produits financiers de participations		3 312	3 546
Produits financiers de créances de l'actif immobilisé		240	225
Autres intérêts et produits assimilés		1	6
Reprises sur provisions et transferts de charges		33	320
Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie		782	556
Total Produits financiers		4 368	4 653
Dotations aux amortissements et aux provisions		256	53
Charges financières sur participations SCI		33	3
Autres Intérêts et charges assimilées		51	53
Différences négatives de change		14	
Total Charges financières		354	109
RESULTAT FINANCIER	11	4 014	4 544
RESULTAT COURANT (avant impôts)		4 274	4 723
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			91
Produits exceptionnels sur opérations en capital		42	334
Reprises sur provisions et amortissements		262	316
Total Produits exceptionnels		304	741
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		172	215
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4	196
Dotations aux amortissements et aux provisions		8	8
Total Charges exceptionnelles		184	419
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	120	322
Impôts sur les bénéfices	13	739	599
RESULTAT NET		3 655	4 446

(1) dont transferts de charges : 22 KE en 2006 et 16 KE en 2005

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros sauf indications contraires)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 dont le total est de **46 304 K€** et au compte de résultat dégageant un bénéfice de **3 655 K€**.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11 Avril 2007 par le conseil d'administration.

La société CIFE établit des comptes consolidés.

I – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- (1) Octroi pour un montant total de **250 K€** de prêt à notre filiale roumaine dans le cadre de son financement du projet immobilier à BUCAREST.
- (2) Suite à la cession de son stock immobilier, notre filiale américaine FWE a remboursé intégralement sa dette envers CIFE pour un montant valorisé au bilan au 1^{er} Janvier 2006 à **2 482 K€**.

II – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 et du règlement CRC 2002-10.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

- Constructions et bâtiments industriels	Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :
* Gros œuvre :	40 ans
* Equipements techniques :	20 ans
* Aménagements intérieurs :	10 ans
- Matériel de transport	Entre 5 et 8 ans
- Matériel de bureau, informatique	Entre 5 et 10 ans

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 6).

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Valeurs mobilières de placement

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

III – NOTES ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1 – Etat des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2006
Incorporelles	14	2	-	16
Corporelles	2 090	3	2	2 091
Financières				
* Titres de Participation	8 559	1	4	8 556
* Créances sur Participation	8 068	332	2 625	5 775
* Autres titres immobilisés	180	-	-	180
* Titres en auto contrôle	164	186	-	350
* Autres immobilisations financières	159	1	-	160
TOTAL	19 234	525	2 631	17 128

1a - Mouvements sur les titres de participation :

- Souscription pour **1 K€** au capital de 3 nouvelles SCCV
- Sortie pour **4 K€** de titres de **SEMAT** cédés à **PICO Océan Indien**

1b - Etat des créances sur participations

Filiales	01/01/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2006	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
SAS OCEANIC Promotion	3 800	-	-	3 800	2 300	1 500	-
SA NEGRI	736	-	143	593	148	445	-
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	1 004	256	-	1 260	-	1 260	-
FWE	2 482	-	2 482	-	-	-	-
Intérêts courus	46	76	-	122	44	78	-
TOTAL	8 068	332	2 625	5 775	2 492	3 283	0

1c – Actions Propres

	31/12/2005	Flux 2006	31/12/2006
Nombre d'actions détenues	2 501	+ 1 070	3 571
En % du capital	0,76 %	0,32 %	1,08 %
Valeur au bilan	164,00 K€	186,00 K€	350,00 K€
Prix de revient unitaire	65,70 €	174,29 €	98,22 €
Valeur boursière cours de l'action	189,30 €	-	174,00 €

2 – Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2006
Incorporelles	6	1	-	7
Corporelles ⁽¹⁾	883	71 ⁽¹⁾	3	951
Financières ⁽²⁾	170	62	-	232 ⁽²⁾
TOTAL	1 059	134	3	1 190

(1) Dont amortissements linéaires

71 K€

(2) Dont 170 K€ concernant la Société Ouest Entreprises

3 – Etat des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2005	31/12/2006	- 1 An	Entreprises	Produits
				Liées	A Recevoir
Créances clients	62	165	165	160	-
Autres Créances	142	9	9	-	-
Groupe et Associés	754	80	80	80	-
Charges constatées d'avance	3	3	3	-	-
TOTAL	961	257	257	240	-

3a – Etat des valeurs mobilières de placement

	31/12/2005	31/12/2006
Titres non cotés (nette)	1	-
OPCVM et CAT	25 473	29 905
TOTAL	25 474	29 905

Il n'y a pas de provisions pour dépréciations constatées au 31 Décembre 2006 sur les valeurs mobilières de placement.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires ou compte à terme sans risques.

4 – Ecart de Conversion

Un écart de change actif a été comptabilisé au 31/12/2006 pour **194 K€**. Il concerne le retraitement des comptes à terme en dollars US suite à la baisse du dollar face à l'€uro entre le début et la fin de l'exercice.

5 – Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital			Résultat De L'Exercice	Total Capitaux Propres
	Social ⁽¹⁾	Primes	Réserves		
Situation au 31 Décembre 2005	6 600	870	26 830	4 446	38 746
Mouvements 2006 :					
. Affectation résultat 2005			4 446	- 4 446	-
. Distribution dividende 2005			- 1 113	-	- 1 113
. Résultat de l'exercice 2006			-	3 655	3 655
. Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)			8	-	8
Situation au 31 décembre 2006	6 600	870	30 170	3 655	41 296

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 330 000 actions au nominal de 20 €uros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception toutefois des 3 571 actions propres. Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende. Le dividende 2005 pour **8 K€** auto distribué au titre des actions en propre est reversé au compte de report à nouveau.

6 – Etat des provisions réglementées

Désignation	01/01/2006	Dotations	Reprises	31/12/2006
. Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	115	8	-	123
TOTAL	115	8	-	123

7 – Etat des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2006	Dotations	Reprises	31/12/2006
Provisions pour risques :				
. Risques sur programmes immobiliers ⁽¹⁾	303	-	263	40
. Pertes de change ⁽²⁾	-	194	-	194
Sous-Total	303	194	263	234
Provisions pour charges :				
. Pertes des SCI	33	-	33	-
Sous-Total	33	-	33	-
TOTAL	336	194	296	234

(1) Provision sur contentieux immobilier soldé reprise pour **263 K€** et non utilisée pour **191 K€**.

(2) Provision sur perte de change sur compte à terme en dollars dotée à 100 % pour **194 K€**.

8 – Etat d'endettement

La société ne présente aucun endettement vis-à-vis d'établissements de crédit.

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

9 – Etat des dettes

Désignation	Echéancier					Entreprises Liées	Charges A Payer
	31/12/2005	31/12/2006	- 1 An	+ 1/ - 5 ANS	+ 5 Ans		
Dettes financières et diverses	55	56	-	-	56	35	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135	76	76	-	-	-	36
Dettes fiscales et sociales	170	339	339	-	-	-	115
Dettes sur immobilisations	101	-	-	-	-	-	-
Groupes et Associés	4 970	4 240	4 240	-	-	4 197	-
Autres dettes	56	63	63	-	-	-	53
TOTAL	5 487	4 774	4 718	-	56	4 232	204

10 – Résultat d'exploitation

10a - Chiffres d'affaires par activité

Activités	France	
	31/12/2006	31/12/2005
- Locations immobilières et mobilières	310 K€	304 K€
- Prestations de services et divers	729 K€	637 K€
TOTAL	1 039 K€	941 K€

11 – Résultat financier

	31/12/2006	Dont Entreprises Liées	31/12/2005
- Dividendes des filiales et produits des SCI	3 312	3 312	3 546
- Produits des prêts sur participation, intérêts comptes courants	240	240	225
- Autres intérêts et produits assimilés	6		6
- Reprise de provision	33	33	320
- Produits nets sur cessions et placements de Pdots de trésorerie (OPCVM/CAT)	777	-	556
Total des Produits	4 368	3 585	4 653
- Dotations aux amortissements et provisions	256	55	53
- Charges d'intérêts comptes courants, pertes SCI	51	49	53
- Pertes des SCI	33	33	-
- Différence négative de change	14	-	3
Total des Charges	354	137	109
RESULTAT FINANCIER	4 014	3 448	4 544

12 – Résultat exceptionnel

Produits :	
- Reprise sur provision (litige contentieux immobilier)	262
- Cession d'immobilisations financières	42
Total des Produits Exceptionnels	304
Charges :	
- Subvention équilibre ETPO MARTINIQUE	100
- Indemnités solde litiges immobiliers	72
- VNC d'immobilisations financières	4
- Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	8
Total des Charges Exceptionnelles	184
RESULTAT EXCEPTIONNEL	120
Dont plus-values sur cession d'immobilisations financières	38

13 – Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

	BASE			IMPOT		
	COMPTE DE RESULTAT	REINTEGRATIONS	DEDUCTIONS	TOTAL	A 33,33 %	A 8 %
Résultat courant	4 275	1 580	3 469	2 386	795	
Résultat exceptionnel	120	4	301	- 177	- 59	3
TOTAL	4 395	1 584	3 770	2 209	736	3
						3
						739

Montant de l'impôt par taux
Montant total impôt net comptable

14 – Situation latente

DECALAGES TEMPORAIRES	BASE	IMPOT THEORIQUE 33,33 %
- Charges non déductibles	- 2	- 2
- Plus-values OPCVM	- 6	- 2,6
TOTAL IMPOT SITUATION FISCALE LATENTE	- 8	- 0,6

15 – Informations sociales

15a - Effectif réparti par catégorie

	31/12/2006	31/12/2005
- ETAM	2 ⁽¹⁾	2
- CADRES	2	2
TOTAL	4	4

(1) dont 2 à temps partiel
dont 1 mis à disposition de l'entreprise

15b - Médailles du Travail

- Dette actualisée au 31/12/2006 0

15c - Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

	31/12/2006
- Rémunération brute versée aux membres du conseil d'administration	83
- Jetons de présence	3
TOTAL	86

16 – Plan d'Options d'Achat ou de souscriptions d'Actions

	31/12/2006	31/12/2005
- Nombre d'options restantes	0	0

17 – Engagements financiers

18a - Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan n'est garantie par des sûretés réelles.

18b - Engagements financiers

Aucun engagement n'est donné.

18 – Filiales et Participations (cf tableau correspondant)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES PAR CIFE

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales (sur base des comptes annuels 31/12/2006)

	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que Capital ^{(1), (2)}	Quote-part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus ^{(3), (4)}		Prêts et avances consentis par CIFE et non encore remboursés ⁽²⁾	Montant des cautions et avals données par CIFE ⁽²⁾	CA HT ⁽²⁾	Résultat de l'exercice ⁽³⁾	Dividendes encaissés par CIFE ⁽³⁾
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	802	69,98%	375	375			9 347	433	213
SAS COMABAT (Martinique)	160	2 337	89,99%	1 347	1 347			12 559	1 419	900
SA ETPO (44-Nantes)	2 300	3 546	99,95%	1 722	1 722			70 085	1 453	
SAS ETPO GUADELOUPE	248	1 940	84,81%	201	201			5 609	1 291	1 104
SARL ETPO MARTINIQUE	8	-3	99,00%	8	8				-4	
SARL ETPO GUYANE	408	416	99,00%	385	385			221	48	
SARL ECG (44-Nantes)	19	25	99,83%	26	26			185	22	66
SARL IMMOBILIERE SANITAT (75-Paris)	8	8	99,00%	64	9					77
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes)	400	1 186	99,99%	548	548	3 844		4 629	1 060	150
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	1 285	84,96%	53	53			13 549	917	425
SAS SOMARE (72 Cherre)	300	729	85,00%	638	638			7 723	361	306
SARL GCCA (06-Grasse)	8	20	70,00%	5	5			12	2	
TOTAL				5 371	5 316	3 844		123 919	7 002	3 261
Etranger										
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5 000	508	75,00%	3 108	3 108			5 520	1 501	
SARL J. VERNE IMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18	-171	70,00%	3	3	1 338		109	51	
TOTAL				3 112	3 112	1 338		5 629	1 552	
2 - Participations (10 à 50% du capital)										
France										
SCCV DE GAULLE (44-Nantes)	1	2 300	50,00%	0,5	0,5			14 928	2 300	-33
SCCV Du Guesclin I (44-La Baule)	2		15,00%	0,3	0,3					
SCCV Du Guesclin II (44-La Baule)	2		15,00%	0,3	0,3					
SCCV Du Guesclin III (44 - La Baule)	2		15,00%	0,3	0,3	8				
SEP Du Guesclin (44 - La Baule)	1,3		15,00%	0,2	0,2	5				
TOTAL				2	2	12		14 928	2 300	-33
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France										
				38	38	60		2 410	281	50
Etranger										
				20	20				4	
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France										
				13	6	599		10 671	456	1
Etranger										
TOTAL GENERAL				8 556	8 494	5 854		157 557	11 595	3 279

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération

(2) y compris le résultat de l'exercice

(3) en KE

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 KE.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2002	2003	2 004	2 005	2 006
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	7 074	7 074	6 600	6 600	6 600
- Nombre d'actions ordinaires existantes	353 700	353 700	330 000	330 000	330 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	674	898	893	941	1 039
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	5 671	4 426	10 984	4 534	4 434
- Impôts sur les bénéfices	190	303	575	599	739
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	5 397	4 430	10 089	4 446	3 655
- Résultat distribué au titre de l'exercice (2)	990	1 061	1 089	1 122	1 221
III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements & provisions (1)	15.50	11.65	31.54	11.93	11.20
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements & provisions (1)	15.26	12.53	30.57	13.47	11.08
- Dividende net attribué à chaque action (2)	2.80	3.00	3.30	3.40	3.70
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	3	3	3	3
- Montant de la masse salariale en KE	191	122	119	136	179
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	42	27	26	39	49

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AM

(2) Au titre de 2006 : Sous réserve de l'approbation de la 3^{ème} résolution de l'AG du 08 Juin 2007

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES AU 31 DECEMBRE 2006

	Nbre titres Détenus par CIFE	Nbre titres composant le Capital	% détenu par CIFE	Valeur nominale du titre	Valeur Brute d'inventaire	Valeur nette d'inventaire
1-Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 K€. par catégorie :						
- Actions et parts France					13	13
- Actions et parts Etranger						
2- Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est supérieure à 15 K€. par catégorie :						
a) <u>Actions et Parts</u>						
SA CIFE (actions propres)	3 571	330 000	1.08%	20 €	350	350
SA ETPO	114 947	115 000	99.95%	20 €	1 722	1 722
SARL ECG	1 198	1 200	99.83%	16 €	26	26
SARL IMMOBILIERE SANITAT	495	500	99.00%	16 €	64	9
SAS BRITTON	5 598	8 000	69.98%	10 €	375	375
SAS COMABAT	8 999	10 000	89.99%	16 €	1 347	1 347
SAS ETPO GUADELOUPE	13 145	15 500	84.81%	16 €	201	201
SAS ETPO GUYANE	25 245	25 500	99.00%	16 €	385	385
SAS OCEANIC PROMOTION	24 997	25 000	99.99%	16 €	548	548
SAS OUEST ENTREPRISES	20 122	225 000	8.94%	11 €	180	9
SAS PICO INDIEN	2 124	2 500	84.96%	16 €	53	53
SAS SOMARE	25 500	30 000	85.00%	10 €	638	638
Sous-total					5 888	5 663
b) <u>Sicav, FCP et certificats de dépôts</u>					29 905	29 905
3- Participations dans les sociétés immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs françaises					53	47
4 - Participations dans les sociétés étrangères dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs françaises					3 131	3 131
TOTAL GENERAL					38 991	38 759

CIFE

Société Anonyme au Capital de 6 600 000 €uros
Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société C.I.F.E. (COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note « Principes et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe relative aux titres de participation, présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, sont mentionnées globalement pour l'ensemble des mandataires et non de façon individuelle.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES
Le 23 mai 2007
Les Commissaires aux Comptes

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

Membres de la Compagnie de Poitiers et de Rennes

CIFE

Société Anonyme au Capital de 6 600 000 €uros
Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R-225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Avec la société JULES VERNE IMOBILIARE

(Personne intéressée : Bernard Theret)

Suivant autorisation de vos conseils d'administration du 23 juin 2006 et du 17 octobre 2006, et eu égard à la situation financière de votre filiale JULES VERNE IMOBILIARE, votre société a octroyé à cette dernière deux prêts respectivement de 100 000 euros et 150 000 à un taux de 5% annuel. Le montant des intérêts perçus par votre société au titre de l'exercice 2006 s'élève à 6 367 euros.

Avec la société ETPO MARTINIQUE

(Personne intéressée : Monsieur Bernard THERET)

Suivant autorisation de votre conseil d'administration du 17 octobre 2006, et eu égard à la situation financière de votre filiale ETPO MARTINIQUE, votre société a octroyé à cette dernière, au 31 décembre 2006, une subvention d'équilibre à hauteur de 100.000 €. Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

Avec la société ECG

(Personne intéressée : Monsieur Jean BRUDER)

Suivant autorisation de votre conseil d'administration du 26 janvier 2006, votre société verse une contribution au titre des frais de prestations administratives à la société ECG. La contribution versée au titre de l'exercice 2006 s'est élevée à 42.000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société ETPO

- Votre société met à la disposition de la société ETPO des bureaux et garages sis 2 et 3 Place du Sanitat à NANTES. Le montant des loyers perçus par votre société, au titre de l'exercice 2006, s'est élevé à 140.264 HT.
- Votre société met également à la disposition de la société ETPO des bureaux sis 59 Rue de la Boétie à PARIS, moyennant une participation aux loyers et charges au titre de l'exercice 2006 de 15.245 € HT.
- La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société ETPO par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2006 à 420.000 € HT.

Avec la société COMABAT

La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société COMABAT par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2006 à 93.672 € HT.

Avec la société BRITTON

La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société BRITTON par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2006 à 56.790 € HT.

Avec la société SOMARE

La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société SOMARE par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2006 à 44.586 € HT.

Avec la société ETPO GUADELOUPE

- La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société ETPO GUADELOUPE par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2006 à 37.380 € HT.
- L'avance en compte courant consentie par la société ETPO GUADELOUPE à votre société s'est élevée à 2.150.839 € au 31 décembre 2006. Le montant des intérêts calculés au taux de 2,8 % a été de 42.050 € pour l'exercice 2006.

Avec la société PICO OCEAN INDIEN

La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société PICO OCEAN INDIEN par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2006 à 80.352 € HT.

Avec la société E.T.P.C.

L'avance en compte courant consentie par la société E.T.P.C. à votre société s'est élevée à 1.903.820 € au 31 décembre 2006. Le montant des intérêts calculés au taux de 2,8 % est de 6.955 € pour l'exercice 2006.

Avec la société Alfred de MUSSET

- La contribution versée à la société Alfred de MUSSET au titre des frais de direction générale s'est élevée à 22.779 € HT pour l'exercice 2006.
- Votre société a facturé à la société Alfred de MUSSET une redevance annuelle de 183 € pour la mise à disposition d'un bureau sis 59 Rue de la Boétie à PARIS pour l'exercice 2006.

Prêts accordés par la société CIFE à ses filiales

Suivant autorisations de votre conseil d'administration, votre société a octroyé des prêts rémunérés à moyen et court terme aux filiales suivantes :

Filiales concernées	Taux d'intérêt	Personnes intéressées	Encours au 31/12/2006	Produits financiers de la période
SA NEGRI	3,5 %	Jean BRUDER	592.711 €	20.548 €
SA J.VERNE IMOBILIARE	5,0%	Bernard THERET	1.004.180 €	50.209 €
SAS OCEANIC PROMOTION	2,8%	Bernard THERET	3.800.000 €	153.707 €

Nous devons enfin vous rappeler que les intérêts servis aux comptes courants des administrateurs, ont été calculés au taux fiscalement déductible. Le montant des intérêts a été de 1.849 € pour l'exercice 2006.

Fait à LA ROCHE SUR YON et à NANTES

le 23 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

CIFE

Comptes consolidés

I - Bilan consolidé au 31 Décembre 2006 - ACTIF

EN MILIERS D'EUROS	NOTES	2 006 NET	2 005 NET
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles	4.1	32	32
Ecart d'acquisition	4115	515	515
Immobilisations corporelles	4.1	11 064	10 085
Immeubles de placement	4.1	3 636	4 184
Titres mis en équivalence	4116	110	63
Autres actifs financiers	4117	588	633
Impôts différés	4.3	29	38
Total actif non courant		15 974	15 550
ACTIF COURANT			
Stocks	4121	8 659	9 073
Clients	4122	53 187	46 265
Autres créances opérationnelles	4122	6 654	8 124
Impôts courants	4122	32	863
Autres actifs (compte de régulation)	4122	1 560	825
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4123	43 047	36 108
Total actif courant		113 139	101 258
Total de l'actif		129 113	116 808

Bilan consolidé au 31 Décembre 2006 - CAPITAUX PROPRES et PASSIF

EN MILIERS D'EUROS	NOTES	2 006 NET	2 005 NET
CAPITAUX PROPRES			
Capital		6 600	6 600
Réserves consolidées		37 405	34 377
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		9 709	4 624
Intérêts Minoritaires		2 738	2 407
Total des capitaux propres	421	56 452	48 008
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	423	1 514	1 047
Impôts différés		1 310	1 736
Provisions non courantes	422	750	754
PASSIF COURANT			
Fournisseurs		36 754	34 601
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	423	1 817	2 168
Dettes d'impôt sur le résultat		3 414	1 925
Provisions courantes	422	2 960	3 513
Avances et acomptes reçus		3 842	5 354
Autres dettes opérationnelles		15 559	13 361
Autres passifs (compte de régulation)		4 741	4 341
Total des capitaux propres et passif		129 113	116 808

II - Compte de résultat consolidé au 31 Décembre 2006

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	2 006	2 005
Chiffre d'affaires		152 325	131 237
Variation de stocks de produits en cours		419	-2 383
Autres produits de l'activité		265	1 055
Total Produits des activités ordinaires	441	153 009	129 910
Achats consommés		-74 900	-62 516
Charges de personnel		-26 013	-23 687
Charges externes		-35 235	-33 483
Impôts et taxes		-1 894	-1 645
Dotations nettes aux amortissements		-1 684	-1 635
Dotations nettes aux provisions		144	727
Autres produits et charges d'exploitation		413	7
Résultat opérationnel courant		13 840	7 678
Autres produits et charges opérationnels	442		-770
Résultat opérationnel		13 840	6 908
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 090	757
Coût de l'endettement financier brut		-98	-129
Coût de l'endettement financier net	443	992	627
Autres produits et charges financiers	444	-86	386
Impôt sur le résultat	446	-3 774	-2 651
Quote Part du résultat des entreprises associées		46	-45
Résultat net		11 018	5 226
Part du groupe		9 709	4 624
Intérêts minoritaires		1 309	602
Résultat net par action (part du Groupe) en Euros		29.42	14.01
Résultat dilué net par action (part du Groupe) en Euros		29.42	14.01
Résultat net par action HORS Autocontrôle (part du Groupe) en Euros		29.74	14.12
Résultat dilué net par action HORS Autocontrôle (part du Groupe) en Euros		29.74	14.12

CIFE
Comptes consolidés

III - Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 Décembre 2006

EN MILIERS D'EUROS	NOTES	2 006 NET	2 005 NET
TRESORERIE A L'OUVERTURE		35 410	42 349
Résultat net		11 018	5 226
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		-46	45
+ Dotations aux amortissements et provisions		3 024	2 298
- Reprises d'amortissements et de provisions		-1 530	-1 273
+ Résultats sur cession		-232	-198
+ impôts différés		-432	695
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		11 802	6 793
Variation des besoins en fonds de roulement		-382	-7 973
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	A	11 420	-1 180
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles		-32	-39
. Corporelles		-2 976	-2 816
. Financières		-12	-187
Produits de cession des actifs et remboursement immo. Financières		505	198
Décalages de trésorerie		-40	
Trésorerie acquisitions et cessions de filiales		-8	-1 015
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	B	-2 563	-3 859
Variation nette des dettes financières		-475	-405
Augmentation (nette) des capitaux propres		-186	5
Distribution de dividendes et acomptes		-1 783	-1 500
Décalages de trésorerie			
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	C	-2 444	-1 900
VARIATION DE LA TRESORERIE (A + B + C)	A+B+C	6 413	-6 939
Divers et Ecart et variations de conversion		-64	
TRESORERIE A LA CLOTURE		41 759	35 410

NB : Les flux liés aux traitements des locations-Financement sont intégrés dans ce tableau

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'Euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 décembre 2006,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,
- IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2006.

I – FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DECEMBRE 2006

Au cours de l'exercice 2006, la cession de stocks immobiliers aux Etats-Unis et en France a permis de dégager un résultat exceptionnel de 1 662 K€.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Société consolidante

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 6 600 K€

Siège social : 59, rue La Boétie 75008 PARIS

N° SIREN : 855 800 413 – APE 741 J

Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe CIFE sont la construction (Bâtiment- Travaux Publics) et la promotion immobilière. Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

2.2 Sociétés consolidées par intégration globale

	SIREN	% Contrôle	% Intérêts	
Activité BTP				
SA ETPO	NANTES (44)	320 116 916	99,95 %	99,95 %
SAS SOMARÉ	CHERRÉ (72)	340 210 236	85,00 %	85,00 %
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	69,99 %	69,99 %
SAS SOVEBAT	HOLNON (02)	324 347 467	90,00 %	89,96 %
SARL GCCA	GRASSE (06)	414 536 847	100,00 %	99,99 %
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	89,99 %	89,99 %
SARL ETPO Martinique	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	99,20 %	99,18 %
SAS ETPO Guadeloupe	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	84,81 %	84,81 %
SARL ETPO Guyane	CAYENNE (97)	408 594 455	99,00 %	99,00 %
SAS PICO Océan Indien	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	84,96 %	84,96 %
SARL ETPO Réunion	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00 %	85,11 %
SA ETPC	DOUALA (Cameroun)		98,50 %	98,50 %
SA Jean NEGRI & Fils	MARSEILLE (13)	383 421 989	85,00 %	84,96 %
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00 %	85,11 %
SARL ECG	NANTES (44)	868 801 598	99,83 %	99,83 %
Activités immobilières				
FWE Co, Inc.	CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		75,00 %	75,00 %
SCI HBC	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		66,79 %	50,09 %
SAS OCEANIC Promotion	NANTES (44)	335 050 894	99,99 %	99,99 %
SARL IMMOBILIERE SANITAT	PARIS (75)	343 254 496	100,00 %	99,99 %
SCI CHANTENAY	NANTES (44)	332 988 013	60,00 %	60,00 %
SCI EDEN PARK	FREJUS (83)	343 829 651	90,00 %	90,00 %
SCI PALAIS ROYAL	SAINTE RAPHAËL (83)	347 580 490	100,00 %	99,99 %
SCI PALME D'OR	SAINTE RAPHAËL (83)	348 962 812	100,00 %	99,99 %
SCI LE CLOS DE LA PETITE GARDE	NANTES (44)	450 547 401	100,00 %	99,99 %
SCI SQUARE JOSEPHINE	NANTES (44)	431 359 652	100,00 %	99,98 %
SCI NANTES PORTE EST	NANTES (44)	437 806 052	100,00 %	99,99 %
SCI SQUARE FELICIEN	NANTES (44)	452 462 575	100,00 %	99,99 %
SCI SQUARE GRAND ROND	NANTES (44)	452 462 666	100,00 %	99,99 %
SCI NOUVEAU MONDE	NANTES (44)	452 462 864	70,00 %	69,99 %
SCI OREE MELINET	NANTES (44)	453 621 021	50,00 %	49,99 %
SCI ANTONIN	NANTES (44)	485 209 928	100,00 %	99,99 %
SCI 15, Place VIARME	NANTES (44)	491 160 545	100,00 %	99,99 %
SCI PARC COLETRIE	NANTES (44)	485 189 336	100,00 %	99,99 %
SCI PARVIS DE STE THERESE	NANTES (44)	488 691 767	100,00 %	99,99 %
SCI LE LITTORAL	NANTES (44)	489 642 421	100,00 %	99,99 %
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	70,00 %	70,00 %
SARL INTERMED TURISM	BUCAREST (Roumanie)	J40/17644/2003	100,00 %	70,00 %

2.3 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

SCI TEMPLAIS	NANTES (44)	420 531 994	35,00 %	35,00 %
SCCV DE GAULLE	NANTES (44)	448 947 069	50,00 %	50,00 %
SCI JARDINS D'EDEN	PARIS (75)	351 957 477	27,50 %	27,50 %

2.4 Sociétés mises en équivalence

SARL TETIS	BELLEVILLE SUR VIE (85)	394 453 237	48,98 %	48,96 %
------------	-------------------------	-------------	---------	---------

2.5 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Sociétés civiles immobilières en sommeil et/ou avec un programme immobilier terminé.

2.6 Variations du périmètre de consolidation

261. Il n'y a pas eu de sortie de périmètre sur l'exercice.

262. Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les entités suivantes :

- SCI 15, Place VIARME : Construction et promotion de commerces et appartements à NANTES,
- SCI ANTONIN : Construction et promotion de 14 logements dans le Maine et Loire,
- SCI LE LITTORAL : Construction et promotion de 16 logements et annexes à PORNICHET,
- SCI PARVIS DE STE THERESE : Construction et promotion de 17 logements à NANTES,
- SCI PARC DE LA COLETRIE : Construction et promotion de 29 appartements à NANTES.

Toutes ces SCI sont contrôlées à 100 % (via ETPO et OCEANIC).

2.7 Variation du pourcentage de participation et changement des méthodes de consolidation

La CIFE a cédé 51 % de la SARL SEMAT à sa filiale PICO Océan Indien.

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est à signaler.

2.8 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2006

Néant

III – PRINCIPAUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Base de préparation des états financiers

311 Référentiel

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen, à compter du 1^{er} janvier 2005, le Groupe CIFE établit ses comptes conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

3.2 Principes et méthodes comptables

321 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Présentation des états financiers (IAS 1)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

322 Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance) sont consolidées par l'intégration proportionnelle. Cette méthode est également retenue pour toutes les SCI détenues au plus à 50 %.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice annuel au 31 décembre, à l'exception de certaines SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 Novembre.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

323 Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, reste du monde. Cette décomposition correspond à l'organisation interne et à la structure du Groupe.

324 Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" des capitaux propres consolidés.

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau leu roumain	0,295552	0,271724	0,283567	0,277077
AMERIQUE DU NORD					
- Etats-Unis	Dollar US	0,759301	0,847673	0,790451	0,807754
AUTRES					
- Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

325 Comptabilisation des contrats à long terme

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Permis de construire purgé de tous recours,
- Marché de travaux signé (ordre de service donné),
- Vente notariée ou contrat de promotion signé (e),

La marge dégagée se comptabilise au fur et à mesure de la comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé sur le projet immobilier.

3.3 Actif non courant

331 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Lorsque la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

332 Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

333 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- Constructions,	de	10	à	40 ans (selon méthodologie composant)
- Matériel et outillage,	de	5	à	15 ans
- Matériel et mobilier de bureaux	de	3	à	10 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16-38)

Elles sont évaluées selon la méthode du coût historique reconstitué en tenant compte de durées d'amortissement spécifiques à chacun des composants identifiés. Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option proposée par l'IFRS 1 consistant à assimiler par convention la juste valeur à la date de transition, comme base du coût historique.

Contrats de location financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les locations financement et crédits-bails correspondent intégralement à du matériel d'exploitation.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement". Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché.

334 Actifs financiers non courants

Outre les impôts différés actif affectés en actif non courant, les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur coût historique.

Ces actifs financiers sont dépréciés par voie de provision si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

3.4 Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêt des comptes. Les impositions "France" ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence des changements de législation fiscale et des nouveaux taux d'imposition.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

3.5 Actif courant

351 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique.

Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

352 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ces créances sont le plus souvent à court terme.

353 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

354 Instruments financiers

Les instruments financiers détenus dans le cadre de placement de trésorerie sont classés en actif détenu à des fins de transaction évalués à leur juste valeur.

3.6 Capitaux propres consolidés

361 Titres d'autocontrôle

En l'absence d'affectation spécifique, les actions propres détenues sont imputées sur les capitaux propres consolidés conformément au référentiel IFRS.

362 Réserve de conversion

Les variations de change relatives aux capitaux propres des filiales étrangères ainsi que l'écart de résultat taux moyen/taux de clôture sont comptabilisés dans cette rubrique.

3.7 Passif non courant

371 Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués à leur coût historique.
La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

372 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. paragraphe 422 provisions courantes).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises,
- Les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes du Conseil de la concurrence,
- Avantages au personnel.

373 Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

- * Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ Du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- ✓ Du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories,
- ✓ Des salaires et appointements moyens,
- ✓ D'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation,
- ✓ D'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX à la date d'établissement des comptes,
- ✓ D'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

- * Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Ecart actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Le Groupe n'a pas opté de manière anticipée pour l'imputation directement en capitaux propres des écarts actuariels prévue par l'amendement à l'IAS 19. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en charges. Au 1^{er} Janvier 2004, la totalité des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et aux médailles du travail a été comptabilisée en capitaux propres, sans distinguer la part provenant des écarts actuariels.

Le Groupe n'a pas retenu l'application de la loi de financement sur la Sécurité Sociale 2007 en raison d'accords de branches en cours de négociation.

3.8 Passif courant

381 Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

382 Provisions courantes

- Provisions liées au cycle normal d'exploitation du Groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :
 - * Provisions pour risques chantiers travaux, SEP.
- Provisions pour perte à terminaison : les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

3.9 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions.

3.10 Autres informations

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS) :

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 décembre 2005 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 31 décembre 2006. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes.

Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe n'est pas sensible à la variation des taux d'intérêt. Les dettes financières figurant au bilan sont largement inférieures à la trésorerie disponible placée. Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Engagements hors bilan

La synthèse des engagements est au paragraphe 4.7.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie,
- Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

IV - EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2006

4.1 ACTIF NON COURANT

411 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

4111. Variation des immobilisations brutes

	Eléments			TOTAL	dt Cb- LocFi
	Incorporels	Corporels	Financiers		
- Valeurs brutes à l'ouverture	284	29 351	811	30 446	2 752
- Acquisitions et augmentations	32	2 976	14	3 022	394
- Cessions, diminutions et transferts	-	(1 121)	(51)	(1 172)	(186)
- Incidence de la variation du périmètre	-	-	-	-	-
- Incidence de la variation de change	-	(664) ⁽¹⁾	-	(664)	-
Valeurs brutes à la clôture	316 K€	30 542 K€	774 K€	31 632 K€	2 960 K€

(1) Sur actifs aux Etats-Unis suite à dépréciation du dollar vis-à-vis de l'€uro en 2006

4112. Variation des amortissements et des provisions

	Eléments			TOTAL	dt Cb- LocFi
	Incorporels	Corporels	Financiers		
- Amortissements et provisions à l'ouverture	252	15 081	178	15 511	866
- Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	32	2 010	8	2 050	358
- Diminutions de l'exercice et transferts	-	(949)	-	(949)	(172)
- Incidence de la variation du périmètre	-	-	-	-	-
- Incidence de la variation de change	-	(300) ⁽¹⁾	-	(300)	-
Montant des Amortissements et Provisions	284 K€	15 842 K€	186 K€	16 312 K€	1 052 K€

(1) aux Etats-Unis

4113. Synthèse des valeurs nettes comptables

	Eléments			TOTAL	dt Cb- LocFi
	Incorporels	Corporels	Financiers		
Valeurs brutes à la clôture	316 K€	30 542 K€	774 K€	31 632 K€	2 960 K€
Montant des Amortissements et Provisions	284 K€	15 842 K€	186 K€	16 312 K€	1 052 K€
Valeur nette comptable à la clôture	32 K€	14 700 K€	588 K€	15 320 K€	1 908 K€

4114. Immeubles de placements

	31/12/2005	Variation 2006	Variation Change (1)	31/12/2006
Valeurs brutes	7 160 K€	16 K€	- 689 K€	6 507 K€
Montant des Amortissements	2 976 K€	190 K€	- 295 K€	2 871 K€
Valeur nette comptable à la clôture	4 184 K€	- 174 K€	- 374 K€	3 636 K€

(1) aux Etats-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique. Les immeubles de placements sont localisés en France et également aux Etats-Unis. La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élèvent à **6 978 K€** au 31 décembre 2006.

Les immeubles de placement ont généré pour **633 K€** de revenus consolidés.

4115. Ecart d'acquisition : Evolution et Répartition de la valeur nette

	Brut 31/12/2005	Variation 2006	Brut 31/12/2006	Cumul Dépréc. 31/12/2006	Net 31/12/2006
Ecart d'acquisition	515	0	515	0	515
Total	515 K€	0 K€	515 K€	0 K€	515 K€

4116. Titres mis en équivalence

La mise en équivalence des titres de **TETIS** s'élèvent à **110 K€** au 31 Décembre 2006 contre **63 K€** au 31 Décembre 2005. Le pourcentage de participation est de 48,98 %. Au 31 Décembre 2006, le total des actifs s'élève à **531 K€** net. Le total des passifs hors capitaux propres s'élève à **308 K€**. Le résultat net des comptes annuels de l'exercice s'élève à **+ 94 K€** et la quote-part de résultat en consolidation à **+ 47 K€**.

4117. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net
- Titres de participation entités non consolidées	11	2	9
- Autres titres immobilisés	202	178	24
- Prêts	238	-	238
- Dépôts, cautionnements et créances immobilisées	323	6	317
	774	186	588

412 – Actif courant

4121. Stocks et en cours

	31/12/2006	31/12/2005	Variation
- Matières et autres approvisionnements	373	1 012	- 639
- En cours de production	8 145	5 208	+ 2 937
- Produits intermédiaires et finis	143	2 855	- 2 712
Total	8 661	9 075	- 414
Dépréciation	(2)	(2)	-
Valeurs Nettes	8 659 K€	9 073 K€	- 414 K€

La variation 2006 est de **- 414 K€** et se décompose ainsi :

- Variation stock (matières premières et autres approv.) : **- 639 K€**
- Variation stock (encours et produits finis) : **+ 419 K€**
- Incidence de variation de change : **- 194 K€** dont - 270 K€ aux Etats-Unis et + 76 K€ en Roumanie

4122. Avances, clients, actif d'impôt, autres créances et comptes régulation

	31/12/2006		31/12/2005	
	Brut	Net	Brut	Net
- Avances et acomptes	646	646	151	151
- Créances clients et comptes rattachés	54 017	53 187	47 047	46 265
- Autres créances opérationnelles	6 016	6 008	7 981	7 973
- Actifs d'impôts courants (créances IS)	32	32	863	863
- Paiement d'avance	1 560	1 560	825	825
TOTAL	62 271	61 433	56 867	56 077

4123. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises de premier rang. L'ensemble des disponibilités et équivalents de trésorerie est mobilisable sous douze mois. La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants au 31 Décembre 2006 :

	31/12/2006	31/12/2005
- Liquidités, disponibilités	7 759	4 560
- Placements	35 288	31 548
Sous Total trésorerie active	43 047	36 108
- Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(1 288) ⁽¹⁾	(698)
Sous total trésorerie passive	(1 288)	(698)
TRESORERIE NETTE	41 759	35 410

(1) Dont variation de périmètre : (628 K€)

4.2 PASSIF DU BILAN

421 Variation des Capitaux Propres

	Capital Social	Primes	Autres Réserves	Réserves Consolidées et Résultat	Capitaux Propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires
Au 31.12.2004 IFRS	6 600	858	17 730	17 010	42 198	2 104
- Affectation du Résultat 2004			10 089	- 10 089	-	-
- Dividendes distribués en 2005			- 1 081		- 1 081	- 419
- Variations de périmètre				- 236	- 236	- 77
- Ecart de conversion				373	373	197
- Retraitement réserves consol.			- 11	- 264	- 275	-
- Résultat consolidé 2005				4 622	4 622	602
Au 31.12.2005	6 600	858	26 727	11 416	45 601	2 407
- Affectation du résultat 2005			4 446	- 4 446	-	-
- Mouvements Titres Autocontrôle				- 186	- 186	-
- Dividendes distribués en 2006			- 1 113		- 1 113	- 669
- Variations de périmètre						- 177
- Ecart de conversion				- 313	- 313	- 116
- Retraitement réserves consol.				15	15	- 15
- Résultat consolidé 2006				9 710	9 710	1 308
Au 31.12.2006	6 600	858	30 060	16 196	53 714	2 738

422 Etat des provisions courantes et non courantes

Provisions non courantes

	31/12/2005	Dotations	Reprises	Autres mvts	31/12/2006
- Avantages personnel	754	20	24		750

Hypothèses retenues	31/12/2005	31/12/2006
- Taux actualisation	4,01 %	4,60 %
- Taux inflation	1,60 %	1,50 %

Provisions courantes

	31/12/2005	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées(1)	Autres mvts	31/12/2006
- Chantiers et travaux	3 107	624	52	1 111	-	2 568
- Activité immobilière	371	-	72	250	-	49
- Risques et litiges	-	310	-	-	-	310
- Charges diverses	35	-	-	2	-	33
TOTAL	3 513 K€	934 K€	124 K€	1 363 K€	- K€	2 960 K€

(1) Reprise suite à solde de contentieux.

423 Etat des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes 2006 (a)	Dettes financières non courantes		Total dettes 12/2006 (b)	Total 12/2006 (a) + (b)	Total 12/2005
		+ 1/+ 5 ans	+ 5 ans			
- Emprunts bancaires	121	899	61	960	1 081	570
- Emprunts sur location financement	407	487	-	487	894	1 011
- Emprunts et dettes financières diverses	-	-	67	67	67	936
- Concours bancaires créditeurs	1 288	-	-	-	1 289	698
Total emprunts portant intérêts	1 816	1 386	128	1 514	3 331	3 215
Rappel au 31/12/2005	2 168	885	162	1 047	3 215	3 215

424 Variation de l'endettement net

	31/12/2005	Flux 2006	31/12/2006
- Trésorerie et équivalent trésorerie	(36 108)	6 939	(43 047)
- Concours bancaires courants	698	(590)	1 288
Trésorerie nette	(35 410)	(6 349)	(41 759)
- Dettes financières long terme	1 047	467	1 514
- Dettes financières court terme	1 470	(942)	528
Endettement net (ACTIF)	(32 893)	6 824	(39 717)

4.3 IMPOTS DIFFERES

	31/12/2005	Variation	31/12/2006
Actif d'impôt non courant			
- Impôts différés actif	38	- 9	29
Passif d'impôt non courant			
- Impôts différés passif	1 736	426	1 310
TOTAL	- 1 698	+ 417	- 1 281

La variation 2006 est de + 417 K€ et se décompose pour + 432 K€ de variation d'imposition différée et de - 15 K€ de l'incidence de variation de change.

Ventilation des impôts différés 2006 :

- Décalages fiscaux :	+ 288 K€
- Indemnités de fin de carrière :	+ 230 K€
- Location financement :	- 419 K€
- Retraitements provisions réglementées :	- 742 K€
- Autres retraitements (avancement) :	- 638 K€
	- 1 281 K€

4.4 COMPTE DE RESULTAT

441 Analyse des produits des activités ordinaires

	2006	%	2005	%
Analyse par activité				
- BTP	135 578	89	108 799	83
- Activités immobilières	16 747	11	22 438	17
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	152 325	100	131 237	100
Variation (N - 1)	+ 16,0 %		+ 16,9 %	
Analyse par zone géographique				
- France	109 066	72	97 026	74
- France DOM	37 080	24	33 390	25
- Reste du monde	6 179	4	821	1
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	152 325	100	131 237	100
Variation de stocks de produits en cours	419		- 2 383	
Autres produits de l'activité	265		1 055	
TOTAL Produits des activités ordinaires	153 009		129 910	
Variation N - 1	+ 17,7 %		+ 11,7 %	

442 Autres Eléments du Résultat opérationnel

	2006	2005
Autres produits et charges d'exploitation		
- Résultats sur cessions d'immobilisations	232	198
- Autres produits et charges	181	- 191 ⁽¹⁾
TOTAL	413	7
Autres produits et charges opérationnels		
	-	- 770 ⁽²⁾

(1) Dont litige social ETPO : 106 K€

(2) Amende conseil de la concurrence (ETPO)

443 Coût de l'endettement financier net

	2006	2005
- Charges d'intérêts sur dettes financières	(68)	(87)
- Charges d'intérêts sur location financement	(30)	(42)
- Revenus issus des placements de trésorerie	1 090	756
TOTAL	992	627

444 Autres produits et charges financiers

	2006	2005
- Dotations financières nettes	(8)	25
- Résultat sur écarts de changes nets	(179)	325
- Intérêts nets hors endettement	101	36
TOTAL	(86)	386

445 Impôt sur le résultat

	2006	2005
- Impôt exigible	4 206	1 956
- Impositions différées	- 432	695
TOTAL	3 774 K€	2 651 K€

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et SARL IMMOBILIERE SANITAT (non significative).

446 Preuve d'impôt

	31/12/2006
- Résultat consolidé de l'ensemble	10 972
- Impôt sur le résultat	3 774
	<hr/>
Résultat avant impôt	14 746K€
Impôt théorique au taux d'IS de la société mère 33.33%	4 915K€
- Effet différences permanentes	70
- Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	- 1 014
- Effet des pertes fiscales	- 3
- Effet des autres impôts et crédit d'impôts	- 84
- Autres effets	- 110
	<hr/>
Impôt réel	3 774 K€

4.5 INFORMATIONS SECTORIELLES

	2006			2005		
	BTP	Activité Immobilière	TOTAL	BTP	Activité Immobilière	TOTAL
- Chiffre d'affaires	135 578	16 747	152 325	108 799	22 438	131 237
- Résultat opérationnel courant	9 565	4 275	13 840	5 661	2 017	7 678
- Résultat opérationnel	9 565	4 275	13 840	4 891	2 017	6 908
- Résultat financier	907	85	992	670	-43	627
- Impôts	- 3 185	- 589	- 3 774	- 2 068	-583	- 2 651
- Résultat net (Part du Groupe)	6 605	3 104	9 709	3 551	1 073	4 624
- Immobilisations nettes	11 335	3 363	14 698	10 370	3 899	14 269
- Capitaux propres	52 281	4 171	56 452	46 425	1 583	48 008

4.6 INFORMATIONS SOCIALES

461 Effectifs

	31/12/2006	31/12/2005
- Cadres	100	94
- Employés, Agents de maîtrise	117	122
- Compagnons	368	378
	585	594

462 DIF (Droit individuel à la formation)

Au 31 Décembre 2006, le volume d'heures acquis au titre du DIF par l'ensemble des collaborateurs du Groupe s'élève à 26 010 heures.

463 Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration

Au titre de 2006, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration de CIFE, s'élève à 303 K€ dont 86 K€ versés par la société mère et 217 K€ par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent pour 292 K€ de salaire brut et pour 11 K€ de jetons de présence.

4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2006 à **21 119 K€** (81 % de l'encours étant par les filiales France métropole) contre **17 109 K€** en 2005.

4.8 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2006	31/12/2005
- Résultat net (part du Groupe en K€)	9 709	4 624
- Nombre d'actions	330 000	330 000
- Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	326 429	327 499
- Résultat net par action (en €)	29,42	14,01
- Résultat net par action hors auto contrôle	29,74	14,12

Le résultat dilué par action fait apparaître le même montant que le résultat par action indiqué ci-dessus.

CIFE

Société Anonyme au Capital de 6 600 000 €uros
Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2006

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 8 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société C.I.F.E., COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le groupe comptabilise pour son activité « travaux publics et bâtiments » le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, telle que mentionnée en note 325 de l'annexe. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisionnelles à terminaison. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et de leur correcte application.
- Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées et sont détaillées dans la note 422 de l'annexe. Au regard des éléments disponibles lors de nos travaux, notre appréciation des provisions est fondée sur l'analyse des processus mis en œuvre par la direction pour identifier et évaluer les risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à la ROCHE SUR YON et à NANTES,
le 23 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

Assemblée Générale Mixte du 8 Juin 2007

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION*(Approbation du bilan et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2006)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2006, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, des rapports du Président et des Commissaires aux comptes prévus aux articles L.225-68 et L.225-235 du Code de commerce sur le contrôle interne, approuve les comptes annuels 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2006)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2006 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2006.

TROISIEME RESOLUTION*(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2006)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 3 655 320,94 Euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

- Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à :	3 655 320,94 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	3 340 183,51 €
- Formant un total de :	6 995 504,45 €

Sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve facultative	2 000 000,00 €
- Distribution aux 330 000 actions d'un dividende global de 3,70 € par action	1 221 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	3 774 504,45 €

TOTAL 6 995 504,45 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à 3,70 Euros par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 08 juin 2007 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'intégralité du montant ainsi distribué perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice	2003	2004	2005
Nombre d'actions	353 700	330 000	330 000
Dividende net	3,00	3,30	3,40
Avoir fiscal	1,50	-	-
Dividende global	4,50	3,30	3,40

QUATRIEME RESOLUTION*(Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat et la vente, par la société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, du titre IV du livre II du Règlement général de l'autorité des marchés financiers et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- Soit pour l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- Soit attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout Plan d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- Soit participation aux résultats de l'entreprise,
- Soit pour la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée décide de fixer à **240 €uros** par action le prix maximal par action auquel la Société pourra effectuer ces achats. En conséquence, le montant total des acquisitions hors frais ne pourra pas dépasser **7 920 000 €uros**.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois et par tous moyens y compris par négociation de blocs, offres publiques ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers de sa position du 6 Décembre 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime d'achat d'actions propres.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 23 juin 2006.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions passer tous ordres de Bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination de RSM SECOVEC en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire)

L'Assemblée constate que le mandat de la société EXCO ATLANTIQUE, commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à son terme. Elle nomme pour le remplacer la société **RSM SECOVEC** dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2012.

RSM SECOVEC a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et le règlement pour l'exercice dudit mandat.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination de KPMG SA en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire)

L'Assemblée constate que le mandat de Monsieur Jacques DELPECH, commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à son terme. Elle nomme pour le remplacer la société **KPMG SA** dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2012.

KPMG SA a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et le règlement pour l'exercice dudit mandat.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Jean-Michel PICAUD en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée constate que le mandat de Monsieur Pierre JOUIS, commissaire aux comptes suppléant d'EXCO ATLANTIQUE, est arrivé à son terme. Elle nomme pour le remplacer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de RSM SECOVEC, **Monsieur Jean-Michel PICAUD** dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2012.

Monsieur Jean-Michel PICAUD a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et le règlement pour l'exercice dudit mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Luc DUPAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée constate que le mandat de Monsieur Philippe GAY, commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jacques DELPECH, est arrivé à son terme. Elle nomme pour le remplacer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de KPMG SA, **Monsieur Luc DUPAS** dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2012.

Monsieur Luc DUPAS a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et le règlement pour l'exercice dudit mandat.

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Bernard THERET dans ses fonctions d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur **Bernard THERET** vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

ONZIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à **7 000 Euros** à compter de l'exercice 2007, la rémunération annuelle globale allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence.

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, soit un nombre maximal de 33 000 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions, et à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tout poste de prime et réserve disponibles.
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, passer les écritures comptables correspondantes, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

III – DISPOSITIONS COMMUNES

TREIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.